



*Syndicat Autonome des Fonctionnaires
et Agents chargés du
Contrôle des Transports Terrestres*

OBJET : CAP compétente à l'égard du corps des CTT et CDTT

Chers collègues,

Le jeudi 08 novembre 2007 a eu lieu la CAP compétente à l'égard du corps des CTT et CDTT .

Le quorum étant atteint , la séance a été ouverte.

Une motion de notre syndicat a été lue et versée au PV de la séance, Vous pouvez la lire à la fin de ce compte rendu.

1.désignation d'un secrétaire-adjoint :

L'UNSA/SAFACTT.

2. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes :

Le PV de la CAP du 4 juin 2007 sera approuvé sous les 15 jours après l'avis de l'ensemble des OS de la CAP.

3. Recours sur notation 2005:

DRE PACA: un avis favorable à la révision de la note chiffrée ainsi que la modification d'une partie du critère A a été donné.

DRE PACA: un avis favorable pour la modification d'une partie du critère A et d'une partie de la conclusion a été donné.

DRE LANGUEDOC ROUSSILLON: un avis favorable pour la modification d'une partie de la conclusion a été donné, la révision de la note a été refusée.

Les 5 recours sur notation 2003 non réglés à ce jour seront définitivement réglés à la prochaine CAP.

4. Tableau d'avancement au grade de contrôleur divisionnaire des transports terrestres au titre de l'année 2008 :

M. LEYRAT François chef du bureau DGPA/SP/AMT4 a annoncé que le Décret sur les taux promus-promouvables valable pour 2008 n'était toujours pas paru. Toutefois les taux connus pour les corps de B administratifs et donc de CTT sont les suivants:

Les taux sont de 12% pour les principaux (au lieu de 10% en 2006) et 8% pour les divisionnaires. Il faut donc attendre le décret pour l'application de ces TA en principe au 1er janvier 2008.

Pour les promouvables au grade de CDTT ;

promouvables=98

promus=08 agents

Les O.S proposent d'adopter le principe suivant; 5 agents promouvables par l'E.P et 3 au tableau d'avancement. En effet, selon le Décret du 18 novembre 1994 , le choix peut se faire paritairement désormais.

Sont proposés au tableau d'avancement ;

liste principale

- 1 BOUSSAA Abdelmajid
- 2 KEREMBELLEC Christian
- 3 VOTTE Françoise
-

liste complémentaire

- 1 COCLET Dominique
- 2 DUTREIVE Claudine
- 3 BOURDEN Alain

un vote sur la liste complémentaire a été effectué.

5. Tableau d'avancement au grade de contrôleur principal des transports terrestres au titre de l'année 2008 :

138 agents sont promouvables au grade de principal au 31/12/08.

17 proposés :

- CHAPERON Christine
- PIQUION Jean-Michel
- FERRY Gilles
- NOWACK Céline
- DIRUIT Corine
- SCHUPP Frédéric
- DENIS Monique
- DOTU Jacques
- BALASTEGUI Maryline
- FICHOU Emmanuel
- GREMONT Magalie
- PERRAMOND Eric
- CORDINA Michèle

- LE TEXIER Hervé
- FONSAT Alphonse
- RENOUE Gérard
- BILLOT Yann

6. Titularisation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2006:

Les 16 contrôleurs stagiaires sont titularisés.

7. Mutations des CTT, CPTT et CDTT – cycle 2008/01 :

- CHARVIN Denys , CTT ; muté à Marseille au 01/01/08
- CARRENO Thierry , CTT ; muté à Digne au 01/01/08
- POMMIER Stéphane, CTT ; muté à Tours au 01/01/08
- LOGEROT Michel , CDTT ; muté à DIJON au 15/01/08 (sous réserve du départ en retraite de Jean-Louis MINNE)
- FERRER Christine , CTT ; muté à RODEZ au 15/02/08 (sous réserve du départ en retraite de Freddy RAVIART)
- POLO Angélique , CTT ; muté à CARCASSONNE au 01/01/08
- ROUGEON Maxime , CTT ; muté à La ROCHE SUR YON au 01/01/08
- BUSSIERE Michel , CDTT ; muté à LYON au 01/01/08
- ORSOLINI Philippe, CTT ; muté à ST-ETIENNE au 01/01/08
- LAHOUSTE VINCENT CTT; muté à LYON au 01/01/08
- GUIOVANNA Xavier CTT ; muté à la Guadeloupe au 01/01/08 sous réserve de la mutation de Brigitte OBERTAN
- PIRON Lucette CTT; muté à Marseille sous réserve de la validation de la demande de détachement de Jean-Michel JULLIEN
- LEGAIN Laurent CTT; muté à PAU le 01/01/08, poste redéployé à BAYONNE
- MARIE Brigitte CTT; muté à Paris sous réserve d'un avis clair du service d'accueil sur la situation du dossier

demande de mutation d'un agent DRIRE:

DRUBAY Mickaël ; muté de Bayonne à Pau (hors EPC des CTT)

8. Demande de détachements

On peut légitimement s'interroger sur le nombre élevé d'agents (11) désirant quitter le corps de contrôle. Si certains ont comme raison des réussites au concours, l'alignement de notre régime indemnitaire sur celui des SA risque d'en amplifier le mouvement.

détachements sortants : avis favorable de la CAP concernant ;

- NAI Betty ; SAE à la DDE 46 sous réserve d'un avis favorable de la CAP du corps d'accueil
- GASULLA Thierry rédacteur territorial à la Communauté d'agglomération La Narbonnaise
- ARANTHABE Christian contrôleur territorial au Conseil Général des Pyr-Atlantiques
- JULLIEN Jean-Marie technicien supérieur à la DDE 13 sous réserve d'un avis

- favorable de la CAP du corps d'accueil
- GOURAUD Patrice à l'IRA de Nantes au 01/09/2007
- HORELLOU Stéphane à l'IRA de Bastia au 01/09/2007
- DENIS Fabien, Inspecteur stagiaire au ministère de l'Economie au 01/09/2007

détachements entrants : avis favorable de la CAP concernant ;

- CRENEGUY Eric en DRE Haute - Normandie à Rouen
- SENELLE Christophe en DRE Haute - Normandie à Evreux (suite à vote)

Réintégration : pour information de la CAP

- MORIN Henri en DRE Midi - Pyrenées à Montauban
- CIRA Julien à la DREIF
- MARIE Brigitte (réintégration et mutation) à la DREIF (sous réserve de l'avis DREIF)

9. Sur les motions des OS ouvrant droit à des questions diverses et réponse de l'Administration ;

M,SAFFROY nous a répondu sur les éléments suivants:

Concernant le régime indemnitaire, les reliquats ont été utilisés au profit de la filière administrative afin d'harmoniser les régimes. Cela s'est fait rapidement avec un impératif catégorique pour la paye du mois de décembre, et ceci sans concertation syndicale. Ceci ne préjuge pas des revalorisations indemnitaires 2008.

L'attitude de la DRE Limousin concernant l'absence de réunion de concertation avec les OS sur les tableaux d'avancement de principaux et de divisionnaires (d'où l'absence de propositions à cette CAP) a été noté. La DGPA devant se fendre d'un rappel à l'ordre de cette DRE (comme à d'autres) sur leur obligation de respecter la concertation paritaire.

Sur le nombre de postes au concours de CTT, l'arrêté du 26/10/2007 est paru mais le chiffre n'est pas connu.

Sur les effectifs du corps de CTT, celui-ci reste « sanctuarisé » donc protégé de toute baisse d'effectif. Une petite hausse est prévue mais moins importante que les années précédentes.

Sur la réorganisation du ministère, la DGPA et la DGA de l'Ecologie seront fusionnés suite à la création du MEDAD, 5 grandes directions générales verront également le jour au printemps.

Les DRE-DIREN-DRIRE seront fusionnés suivant un calendrier triennal. La fusion des DDE et DDA en DDEA (8 pour le moment) va se poursuivre pour aboutir fin 2009.

Pour la DGMT, Mme BOULDOUYRE nous a répondu sur les éléments suivants

Sur les cartes de circulation SNCF, il a été dénoncé la confiscation systématique par de nombreuses DRE des cartes de circulation banalisés au détriment des CTT et des services transports. Nous demandons que ce quota soit augmenté par service notamment dans le cadre des formations et que celles-ci soient prioritairement réservées au contrôle. Leur usage dévoyé a des conséquences sur les crédits des services de contrôle.

Sur la formation continue, l'UNSA a dénoncé le fait que plusieurs CIFP proposant des stages n'ont aucune possibilité d'hébergement, qui reste alors à la charge des CTT qui doivent en assumer le coût jusqu'au remboursement souvent tardif. Nous réclamons que l'hébergement soit totalement pris en charge par les CIFP quelque soit le mode retenu (chambres au CIFP, hôtels), ceci sans aucun coût pour l'agent, Nous n'avons pas à faire crédit à l'administration.

Sur l'interception, la DGMT annonce qu'aucun travail n'a été engagé pour le moment et que l'administration centrale n'avait aucun préjugé sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

MOTION

madame Hélène JACQUOT - GIMBAL, DGPA, a annoncé dans une note du 24 octobre 2007, des mesures prises pour les compléments indemnitaires 2007 pour les agents de la filière administrative gérés en administration centrale, dont les Contrôleurs des Transports Terrestres.

Outre le fait que notre organisation n'a pas été destinataire de cette note et dans l'attente de la circulaire indemnitaire des CTT promise pour la semaine dernière, nous nous abstenons de tout commentaire sur le sujet. Une remarque toutefois par rapport aux compléments indemnitaires 2007 services déconcentrés Ile de France. Si nous en actons le principe, ceci étant une de nos revendications suite à la fusion des corps notamment de SA, (SA d'administration centrale et SA des services déconcentrés fusionnés en un seul corps de SA de l'équipement) attribuant aux SA d'Ile de France un complément régional spécifique, système dont étaient exclus les CTT, leur montant tout aussi disparate d'un grade à l'autre pose question.

Le but du MEDAD, d'aligner tous les B administratifs sous le même régime indemnitaire que l'Ecologie, a nivelé par le bas les rémunérations. Ainsi, il est incompréhensible de proposer 30 euros aux CTT d'Ile de France de classe normale $IB \leq 380$ et 680 euros aux CTT d'Ile de France de classe normale $IB \geq 380$, tout cela pour s'aligner strictement sur le régime un peu moins favorable des SA. Et de fait désormais, il n'y a plus aucun différentiel indemnitaire avec les SA en Ile de France, il est d'ailleurs fortement réduit sur toute la France. C'est pourquoi nous réclamons à nouveau un effort sur notre régime indemnitaire et surtout l'aboutissement du CII, seule possibilité d'obtenir des réelles revalorisations des points d'indices et du régime indemnitaire à l'avenir. Sinon vu les contraintes de notre métier, vous risquez l'hémorragie.

Concernant les tableaux d'avancement et dans l'attente de la promulgation de l'arrêté fixant les taux de promotion des CPTT et CDTT, pourriez-vous nous préciser les taux retenus pour 2008 ainsi que la date d'application..

D'ailleurs sur ce sujet, nous dénonçons ici le comportement de la DRE Limousin qui faute de temps, n'a pas estimé nécessaire de réunir les organisations syndicales du CTPS pour l'établissement de listes au TA de Principaux et de Divisionnaires. Propositions absentes de cette CAP. Ce déni syndical est condamné par l'U.N.S.A. Nous demandons à la DGPA de rappeler à cette DRE, comme aux autres, au respect de ses obligations en matière de concertation paritaire sur ces sujets ainsi qu'au respect des délais imposés par la DGPA pour les remontées des propositions.

Enfin, nous demandons que pour les 3 CAP de 2008, tous les grades soient ouverts à la mutation. Cette année en effet, les divisionnaires ont été exclus à la 2^e CAP des possibilités de mobilité.

Pour l'UNSA/SAFACTT – Pierre GUERIF – S.G

Vos représentants UNSA/SAFACTT – Pierre GUERIF Raymond BOSSY – Alfred BIHET – Daniel VINCENT – Romain PROUX – Xavier ROSSETTO